



Nombre de membres en exercice: 11	Séance du mardi 25 octobre 2016 L'an deux mille seize et le vingt-cinq octobre à 20 heures 45 l'assemblée régulièrement convoquée le 21 octobre 2016, s'est réunie en Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier Lamouroux, Maire.
Présents : 10	
Votants: 10	Sont présents : Pierre Didier LAMOUREUX, Alain COMBES, Marie-Thérèse LESTAGE, Jérôme PANCHE, Dominique BRIFFAUT, Jérôme TROLLIET, Laurence LEROY, Frédéric ARROYO, Mayder MARAN, Michel POSSAMAÏ Excusés : Gilles GALLÈS Secrétaire de séance : Mayder MARAN

Mayder MARAN est désignée secrétaire de séance. Le procès-verbal du 27 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Finances publiques

Présentation de la convention M. Waroquier / Commune de Gornac - DE 2016 018

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au 19, route de Coirac, la Commune est propriétaire du jardin entourant l'ancien presbytère, de la fontaine située en bordure de la même voie après l'immeuble sis au 21 et du parc de stationnement public qui y fait suite, en face de l'école. Ces trois sites nécessitent des travaux d'appropriation et d'aménagements.

M. Pierre-Yves, Michel WAROQUIER et Mme Rose-Marie SAMPAIO ép. WAROQUIER sont ensemble propriétaires de l'immeuble situé 21, route de Coirac à Gornac.

Le trottoir situé devant leur immeuble est en partie leur propriété pour 25 m². Du fait du réaménagement de la voirie dans le cadre de l'opération d'aménagement du bourg, il est apparu nécessaire de requalifier l'ensemble du trottoir afin d'assurer la sécurité du passage des piétons.

La Commune, et M. et Mme WAROQUIER se sont ainsi accordés pour que les travaux nécessaires à chacune des deux parties soient réalisés dans le cadre d'un échange de prestations réalisées par chacune au profit de l'autre.

Dans le cadre du réaménagement du bourg, la Commune s'engage à faire refaire en béton désactivé par l'Entreprise EUROVIA retenue dans le cadre du marché public la totalité du trottoir situé devant l'immeuble 21 route de Coirac à Gornac, appartenant à M. et Mme WAROQUIER, y compris les 25 m² dépendant de leur propriété. Cela représente une dépense de 1017 € TTC.

En contrepartie, M. Pierre-Yves, Michel WAROQUIER s'engage à prêter main forte à l'agent technique de la Commune afin de nettoyer le jardin de l'ancien presbytère, abattre la haie longeant le parc de stationnement situé en bordure de la route et bâtir un muret en pierre afin de retenir les terres autour de la fontaine. La valeur de sa prestation s'élève à 35,00 € TTC x un peu plus de 29 heures soit un total de 1017 € TTC.

La prestation en nature assurée par chaque partie au profit de l'autre s'élevant au même montant, il est convenu que cet échange de services ne donnera lieu à aucun paiement ni au versement d'aucune soulte de la part de la Commune ni de M. Pierre-Yves Waroquier.

En conséquence, je vous demande donc, Mesdames, Messieurs de bien vouloir m'autoriser à signer la convention liant la Commune et M. et Mme WAROQUIER.

Votants : 10
 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstention : 0

Vote de crédits supplémentaires - Gornac - DE 2016 019

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	3 264.00	
65548	Autres contributions	140.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	50.00	
7325	Fonds péréquation ress. interco.,commun.		3 454.00
TOTAL :		3 454.00	3 454.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151 - 112	Réseaux de voirie	38 293.16	
21533 - 116	Réseaux câblés	-13 034.16	
21538 - 116	Autres réseaux	-258.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		3 264.00
1323 - 112	Subv. non transf. Départements		21 737.00
TOTAL :		25 001.00	25 001.00
TOTAL :		28 455.00	28 455.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Votants : 10
 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstention : 0

Vie associative

Cyclocross 2016

Monsieur le Maire et Frédéric ARROYO indiquent que d'autres cyclocross avaient lieu le même week-end, notamment à Sadirac et Saint Macaire et que cela peut expliquer le faible nombre de participants.

Dominique BRIFFAUT tient à souligner que la mobilisation des bénévoles a été plus importante que l'année dernière.

Cyclocross 2016 Gornac - subvention aux associations - DE 2016 020

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'un championnat de Cyclocross organisé à Gornac le 16 octobre 2016, Monsieur William GOSSARD, Président de l'Association du Cyclo club des Moulins Gornacais, souhaite obtenir une subvention pour l'organisation de cette manifestation sportive.

Afin d'apporter son soutien à cette nouvelle association, et de manifester l'aide de la commune à cette activité intéressante le conseil municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 150€.

Le Conseil Municipal de Gornac autorise Monsieur le Maire à verser cette subvention à l'association « Cyclo club des Moulins Gornacais ».

La dépense y afférente sera imputée au budget de l'exercice en cours.

*Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0*

Intercommunalités

Communauté de Communes du Sauveterrois

Suite à la loi NOTRE, la Communauté de Communes du Sauveterrois (CCS) et celle du Targonnais vont fusionner au 1^{er} janvier 2017. Le nombre de délégués de l'ensemble des communes s'élèvera à 69 titulaires et 48 suppléants répartis conformément au droit commun selon le tableau figurant dans le rapport ci-après.

Lors du dernier conseil communautaire de la CCS, les élus de la Communauté de Communes du Targonnais ont été conviés. Le nom de la future Communauté de Communes a fait l'objet d'échanges. La dénomination finalement retenue est : « Communauté Rurale de l'Entre Deux Mers ». Cette appellation sera proposée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Langon.

Monsieur le Maire explique que la Directrice actuelle des services de la Communauté de Communes de Targon sera la directrice des services de la nouvelle intercommunalité issue de la fusion et que la Directrice actuelle des services de la CCS deviendra son adjointe. En ce qui concerne les délégués, il y aura un vote après le 1^{er} janvier 2017 pour composer le Bureau de la nouvelle Communauté de Communes.

Jérôme TROLLIET est satisfait de savoir que l'organisation de cette fusion se passe en concertation avec les communes concernées.

Le projet de délibération suivant est nécessaire pour respecter les dernières dispositions réglementaires.

Répartition des sièges à la Communauté de Communes du Sauveterrois - DE 2016 021

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale prévoit la fusion de la Communauté de Communes du Sauveterrois avec celle du Targonnais et son extension à la Commune de Saint Laurent du Bois à partir du 1^{er} janvier 2017.

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde arrêté le 29 mars 2016 ;

Vu les propositions émanant du Conseil Communautaire réuni le 17 octobre 2016 ;

Considérant que la commune de Gornac est membre de la Communauté de Communes du Sauveterrois.

Considérant que les Communes membres doivent délibérer avant le 15 décembre 2016 ;

Considérant que les sièges des délégués des communes membres sont répartis en fonction de la méthode de droit commun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le nombre de délégués et la répartition suivante :

<i>Commune</i>	<i>Nombre de sièges</i>	<i>Suppléant</i>
TARGON	8	
SAUVETERRE DE GUYENNE	7	
BLASIMON	3	
FRONTENAC	3	
ARBIS	1	1
BAIGNEAUX	1	1
BELLEBAT	1	1
BELLEFOND	1	1
CANTOIS	1	1
CASTELMORON D'ALBRET	1	1
CASTELVIEL	1	1
CAUMONT	1	1
CAZAUGITAT	1	1
CESSAC	1	1
CLEYRAC	1	1
COIRAC	1	1
COURPIAC	1	1

COURS DE MONSEGUR	1	1
COUTURES S/ DROPT	1	1
DAUBEZE	1	1
DIEULIVOL	1	1
ESCOUSSANS	1	1
FALEYRAS	1	1
GORNAC	1	1
LADAUX	1	1
LANDERROUET S/ SEGUR	1	1
LE PUY	1	1
LUGASSON	1	1
MARTRES	1	1
MAURIAC	1	1
MESTERRIEUX	1	1
MONTIGNAC	1	1
MOURENS	1	1
NEUFFONS	1	1
RIMONS	1	1
ROMAGNE	1	1
ST ANTOINE DU QUEYRET	1	1
ST BRICE	1	1
STE GEMME	1	1
ST FELIX DE FONCAUDE	1	1
ST FERME	1	1
ST GENIS DU BOIS	1	1
ST HILAIRE DU BOIS	1	1
ST LAURENT DU BOIS	1	1
ST MARTIN DE LERM	1	1
ST MARTIN DU PUY	1	1
ST PIERRE DE BAT	1	1
ST SULPICE DE GUILLERAGUES	1	1
ST SULPICE DE POMMIERS	1	1
SOULIGNAC	1	1
SOUSSAC	1	1
TAILLECAVAT	1	1
TOTAL sièges distribués	69	48

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Modification des statuts du SIVOM d'A.E.P et d'Assainissement de St Brice - DE 2016 022

Par délibération, le Conseil municipal s'est prononcé en son temps favorablement à l'adhésion de la commune de Gornac au SIVOM d'A.E.P (Adduction d'Eau Potable) et d'Assainissement de St Brice, créé par arrêté préfectoral en date du 22 février 1960.

Sur une proposition formulée par son Président, le Comité Syndical du SIVOM d'A.E.P. et d'Assainissement de St Brice, s'est réuni le 27 septembre 2016 pour décider des modifications statutaires suivantes :

Adaptation des statuts à l'évolution du Syndicat et du C.G.C.T. ;

Libellés des compétences et de la gestion des ouvrages clairement formulés ;

Rectification des irrégularités constatées dans la liste des communes membres et la composition du bureau syndical.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de modification des statuts et demande l'avis des membres présents.

Monsieur le Maire demande aux membres présents du Conseil Municipal d'approuver les statuts proposés et adoptés par le Comité Syndical du SIVOM d'A.E.P. et d'Assainissement de St Brice, annexés à la présente.

Monsieur le Maire demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir valider par arrêté les statuts modifiés du Syndicat.

Votants : 7

Pour : 6

Contre : 1

Abstention : 3

Questions diverses

Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique du Haut Benauge

La Présidente, Isabelle GAGER, est démissionnaire. Le nouveau Président est Philippe COURDILLE, de Saint Pierre de Bat. Marie-Thérèse LESTAGE, Adjointe au Maire de Gornac, est Vice-Présidente et Elisabeth CHARON, de Mourens, est Secrétaire.

L'indemnité de l'ancienne Présidente était d'environ 600€ par trimestre, elle a été revue à la baisse, soit à environ 200€ par trimestre car les élus communaux gèrent le quotidien avec les écoles. Lors de son élection, le nouveau Président a demandé à avoir une indemnité trimestrielle d'environ 600€ et que les élus communaux continuent à gérer le quotidien avec leurs écoles. Cette demande a reçu un avis majoritairement favorable des élus du SIRP.

Bibliothèque - Projets avec les écoles

Marie-Thérèse LESTAGE dit que l'agent du patrimoine est en lien direct avec la Directrice de l'Ecole de Gornac et que des projets se mettent en place, notamment pour les fêtes de fin d'année. Elle apportera davantage de précisions lorsque les éléments seront connus.

La nouvelle Directrice de l'Ecole de Gornac a demandé à Monsieur le Maire s'il était possible de s'organiser pour qu'elle puisse utiliser un vidéoprojecteur. Monsieur le Maire propose aux

membres présents du Conseil Municipal de lui mettre à disposition le vidéoprojecteur utilisé par la Mairie. Les membres présents sont d'accord.

ESAT Saint Jean - Compte rendu de l'entretien des chemins de randonnées

Monsieur le Maire rappelle que l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) Saint Jean s'occupe de l'entretien des chemins de randonnées. Ces travaux ont été effectués à Gornac ces jours-ci.

SDEEG - Compte rendu de l'entretien de l'éclairage public

Le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) a communiqué un compte rendu indiquant que 34 sources lumineuses ont été remplacées. Jérôme PANCHE dit que les lampadaires en face de chez lui sont très souvent en panne.

Salon des Elus Locaux et Agents publics d'Aquitaine SELAQ

Monsieur le Maire rappelle que le Salon des Elus Locaux et Agents publics d'Aquitaine SELAQ a lieu au Palais des Congrès à Bordeaux Lac les 2 et 3 novembre 2016 et que les programmes et listes des exposants ont été transmis par mail à l'ensemble du Conseil Municipal.

Projet du parc photovoltaïque

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes du Sauveterrois relance le projet de parc photovoltaïque. Contrairement aux demandes précédentes d'ERDF, exigeant un raccordement au poste-source de Camiran (à 19kms), le nouveau projet est moins contraignant en raccordement électrique. Il pourra ainsi se faire au poste-source de Saint Hilaire du Bois qui est plus proche. La Communauté du Sauveterrois va donc déposer prochainement la demande de permis de construire.

Organisation de la cérémonie du 11 novembre

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie aura lieu le 11 novembre 2016 à 11h00 à l'Eglise Saint Jean Baptiste de Gornac suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts puis d'un vin d'honneur servi à la Mairie.

Organisation du Téléthon 2016

Les réunions de préparation du Téléthon ont lieu à 18h30 à la Salle Pierre Perromat les 31 octobre 2016 et 14 novembre 2016. L'ensemble des citoyens Gornacais ont été conviés par mail et affiches apposées dans les commerces.

La séance est levée à 23h30.

LAMOUREUX Pierre Didier	
COMBES Alain	
LESTAGE Marie-Thérèse	
PANCHE Jérôme	
BRIFFAUT Dominique	
TROLLIET Jérôme	
LEROY Laurence	
ARROYO Frédéric	
MARAN Mayder	
POSSAMAÏ Michel	